



Règlement intérieur

Règlement
intérieur
Du 20/05/2026
Version: 7

Règlement intérieur



RÉDACTEUR	APPROBATEUR
Par : Jeremy OLIVIER Service : DIRECTION Visa : 	Par : Arnaud COMYN Service : DIRECTION Visa :  Arnaud COMYN
DIFFUSION	
L'ensemble du personnel et des usagers. Affichage obligatoire à destination des usagers.	

Historique du document :

Révision	DATE	Objet de la mise à jour	Rédigé par	Signature
1	11/03/2024	Création	E FAURE	
2	03/04/2024	Mise à jour compte tenu des remarques de la SDJES	E FAURE	
3	29/04/2024	Signature	E FAURE	
4	15/04/2025	Mise à jour pour la saison 2025	J.OLIVIER	
5	09/05/2025	Age limite d'accompagnement relevé à 14 ans	J.OLIVIER	
6	26/02/2026	Mise à jour pour la saison 2026	A.FILIPIAK	
7	20/05/2026	Mise à jour : enceintes bluetooth interdites	A.FILIPIAK	



Règlement intérieur

Règlement
intérieur
Du 20/05/2026
Version: 7

Assurez-vous de suivre attentivement les consignes de sécurité énoncées ci-dessous, notamment en ce qui concerne l'utilisation des attractions, la surveillance des enfants et les précautions à prendre dans les zones aquatiques. Si vous avez des inquiétudes spécifiques ou des questions supplémentaires concernant la sécurité, n'hésitez pas à contacter notre équipe de surveillants de baignade (MNS et BNSSA), facilement identifiable grâce à leur t-shirt jaune avec l'inscription "sauveteurs" en rouge. Votre sécurité et votre bien-être sont notre priorité absolue, et nous sommes là pour vous garantir que vous passez un moment agréable et sécurisé à PROJET X Aquapark.

- L'accès aux installations est réservé aux personnes ayant réglé le montant de leur entrée (en caisse ou en ligne) et ayant pris connaissance du règlement intérieur
- L'accès aux structures est limité aux durées achetées. Les usagers doivent sortir de l'eau à l'annonce de la fin de la session.
- Les enfants de moins de 14 ans doivent se présenter à l'entrée du site accompagnés d'un adulte.
- Toute personne doit savoir nager pour accéder aux activités nautiques.
- Le port du gilet de flottaison (fourni par l'exploitant) est obligatoire (interdiction de le retirer) sur l'ensemble des structures flottante à l'exception de la terrasse
- Le gilet de flottaison doit être adapté à la taille du visiteur et les sangles doivent être impérativement ajustées et fermées.
- Il est interdit de tirer sur le gilet de flottaison.
- Il est interdit de sauter sur une personne dans l'eau.
- Les horaires d'ouverture et de fermeture sont affichés à l'entrée du site et peuvent varier selon la météo et l'affluence.
- L'accès à toutes les installations est strictement interdit pendant les heures de fermeture.
- Il est strictement interdit de toucher aux ancrages, cordes de fixation et vannes de gonflage sous peine de poursuite.
- La pratique des activités est interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance susceptible d'altérer ses capacités.
- Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de bon fonctionnement des installations aquatiques, seuls les maillots de bain spécifiquement conçus pour la baignade sont autorisés. Le port de vêtements amples et/ou recouvrant la tête, les avant-bras ou les jambes sont interdits dans les zones aquatiques pour des raisons de sécurité. Le personnel du parc est habilité à apprécier la conformité des tenues et peut refuser l'accès aux installations en cas de non-respect de ces dispositions.
- Il est interdit de nager sous les structures.
- Il est interdit de simuler une noyade et/ou de faire de l'apnée.
- Merci de ne pas tenir des propos injurieux, et plus généralement d'avoir une attitude contraire aux bonnes mœurs.
- Il est interdit de fumer sur le site.



Règlement intérieur

Règlement
intérieur
Du 20/05/2026
Version: 7

- Le respect de l'environnement est une valeur forte de l'entreprise : il est donc important qu'aucun déchet ne soit jeté ni à terre, ni à l'eau. Nous demandons également aux visiteurs de respecter la signalétique de tri des déchets affichée sur les différentes poubelles.
- Vous devez être en parfaite santé et sans aucun problème physique gênant pour la pratique des activités (cervicales, épaules, dos, bras, jambes, genoux, cheville, tibia, etc.).
- L'accès aux activités est interdit aux femmes enceintes et aux personnes souffrant de problèmes cardiaques.
- Le port de bijoux et/ou piercings est interdit sur les structures gonflables. L'aquapark décline toutes responsabilités pour les objets perdus (des casiers seront mis à disposition des visiteurs).
- Le port de lunettes (de vue, solaire ou aquatique) et de tout type de masque est interdit.
- Le public, les spectateurs, visiteurs ou accompagnateurs ne fréquentent que les locaux et les aires qui leur sont réservés.
- Il ne doit pas être introduit d'animaux dans l'enceinte de l'établissement.
- Il est interdit de courir dans l'enceinte de l'établissement et de plonger la tête la première.
- L'accès aux installations est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes, non munis d'un certificat de non-contagion.
- L'accès à certaines zones peut être restreint par le personnel pour des raisons de sécurité ou d'entretien.
- Il est interdit de piquer sur le site.
- Il est interdit d'utiliser des enceintes bluetooth dans l'établissement.
- Les billets d'accès au parc sont non échangeables et non remboursables.
- Le parking n'est pas remboursable.

X-TOWER

- L'accès est réservé aux personnes ne présentant pas de contre-indication médicale à la pratique du saut en hauteur.
- L'accès à l'X-Tower n'est pas autorisé aux enfants mesurant moins de 120cm et âgés de moins de 12 ans.
- Il est interdit de courir sur la plateforme et/ou dans les escaliers.
- Il est interdit de se pousser.

Toboggans :

- La descente des toboggans doit se faire obligatoirement allongés sur le dos, pieds en avant.
- Il est interdit de descendre à plusieurs du toboggan : une seule personne à la fois.
- Il est interdit de sauter ou de plonger du haut des toboggans.
- Il est de la responsabilité des visiteurs de s'assurer que la zone de réception est libre avant de s'élancer.

Plateforme de saut :

- Interdiction de sauter la tête en avant ou de faire des saltos
- Une seule personne sur chaque plateforme à la fois.



Règlement intérieur

Règlement
intérieur
Du 20/05/2026
Version: 7

- Avant de sauter, il est impératif de vérifier que personne ne se trouve dans la zone de réception.

AQUAPARK

- L'accès à l'Aquapark n'est pas autorisé pour les enfants de moins de 6 ans.
- Un examen de compétences aquatiques doit être réalisé localement pour les enfants âgés de 6 à 10 ans en l'absence de tout certificat ou diplôme. Il est vivement recommandé que les enfants de moins de 10 ans soient accompagnés d'un adulte lorsqu'ils sont dans l'eau.
- Il est interdit de se bousculer.
- Il est interdit de sauter la tête en avant des structures gonflables.
- Avant d'accéder à une structure, les visiteurs doivent s'assurer que le nombre de personnes déjà présentes sur la structure est inférieur à la capacité maximale autorisée.

TERRASSE FLOTTANTE

- L'accès et l'occupation de la terrasse sont strictement réservés aux personnes en situation de consommation. Le personnel est autorisé à contrôler l'accès et à demander de libérer l'espace en cas de non-respect de cette règle.
- La consommation de nourriture ou de boissons provenant de l'extérieur du parc n'est pas autorisée sur la terrasse.
- Il est interdit de plonger et/ou sauter.
- Il est interdit de se pousser et de courir.
- Le respect du matériel mis à disposition est primordial.
- Le port du gilet n'est pas obligatoire dans cette zone (réservée aux accompagnateurs et aux privatisations).

Surveillance et sécurité

L'aquapark et l'X-Tower sont surveillés par des surveillants de baignade. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à eux.

- Toute situation anormale ou dangereuse doit être signalée le plus rapidement possible à un membre de l'équipe.
- Toute personne ayant une attitude dangereuse pour lui-même et/ou pour les autres obligera le personnel à l'expulsion, sans qu'aucune compensation ne soit possible.
- Tout dommage volontaire ou dégâts occasionnés par une utilisation inappropriée des installations engagent la responsabilité de leur(s) auteur(s).
- L'établissement se réserve le droit de fermer l'aquapark ou toute autre installation en cas de dysfonctionnement.

Dans le cas où l'une des règles énoncées ci-dessus ne serait pas respectée, la Direction, non seulement décline toute responsabilité, mais se verra dans l'obligation d'inviter tout



Règlement intérieur

Règlement
intérieur
Du 20/05/2026
Version: 7

contrevenant à quitter immédiatement le site, sans pour cela être tenue de rembourser le prix d'entrée ou de valider une nouvelle entrée.

De plus, en cas de mauvaises conditions météorologiques, la Direction se réserve le droit de faire évacuer à tout moment l'aquapark aux heures d'ouverture.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'achat de billets, le parc collecte certaines données personnelles (nom, prénom, adresse email, code postal).

Ces données sont utilisées exclusivement pour la gestion des réservations, la relation client et, le cas échéant, l'envoi d'informations relatives aux services du parc.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de limitation du traitement de ses données.

Ces droits peuvent être exercés en contactant le parc à l'adresse suivante :

contact@projetx-aquapark.fr

Sous réserve de votre consentement, votre adresse email pourra être utilisée pour vous envoyer des informations et offres commerciales relatives au parc. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien présent dans les emails ou en nous contactant.

Pour plus d'informations, consultez notre Politique de confidentialité disponible sur notre site internet ou sur simple demande.

Fait à Willems, le 26/02/2026